
DIRECTION DE L'INSPECTION
ET DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ
PHARMACEUTIQUE

N° - 1956 /AIRP/DISMP/Aam/akyaj

Abidjan, le 26 OCT. 2023

NOTE D'INFORMATION

A L'ATTENTION DES DEMANDEURS D'AUTORISATION PREALABLE D'IMPORTATION ET/OU D'EXPORTATION

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, porte à la connaissance des usagers, qu'un recueil regroupant toutes les modalités relatives aux importations et/ou exportations des produits pharmaceutiques est mis à leur disposition sur le site de l'AIRP : <https://www.airp.ci/fr/liste-document-public-Inspection>

Par conséquent, tout dossier de demande d'Autorisation d'importation et/ou d'exportation se fera selon les exigences en vigueur.

Cette mesure prend effet à compter de la date de signature de la présente note.




Dr Clarisse KAUL-CLAMOUNGOU